

SECTION 5 : Caïn et Abel - complots meurtriers contre le Prophète

27 Et racontez-leur avec vérité l'histoire des deux fils d'Adam, quand ils firent une offrande, mais elle fut acceptée de l'un d'eux et fut refusée de l'autre. Il dit: Je te tuerai certainement. (L'autre) dit: Allāh n'accepte rien sauf de la part de celui qui est obéissant.^a

وَأَسْلُ عَلَيْهِمْ نَبَأَ ابْنَيْ آدَمَ بِالْحَقِّ إِذْ قَرَّبَا قُرْبَانًا فَتُقْبِلُ مِنْ أَحَدِهِمَا وَكَمْ يَتَّقِبَلُ مِنَ الْآخِرِ ط قَالَ لَا قُسْتُكَ ط قَالَ إِنَّمَا يَتَقَبَّلُ اللَّهُ مِنَ الْمُتَّقِينَ ﴿٣٧﴾

28 Si tu lèves la main contre moi pour me tuer je ne lèverai pas la main contre toi pour te tuer. Je crains certainement Allāh, le Seigneur des mondes:

لِكَيْنُ بَسَطْتُ إِلَى يَدِكَ لِتَقْتُلَنِي مَا أَنَا بِبَاسِطِ يَدَيْكَ إِلَيْكَ لِأَقْتُلَكَ إِنِّي أَخَافُ اللَّهَ رَبَّ الْعَالَمِينَ ﴿٣٨﴾

29 Je préférerais que tu portes le poids de la faute contre moi et ta propre faute,^a tu serais ainsi parmi les compagnons du Feu; et c'est la récompense des injustes.

إِنِّي أُرِيدُ أَنْ تَبْؤَأَ بِإِشْيِي وَإِشْمَاكَ فَتَكُونُ مِنَ أَصْحَابِ السَّعِيرِ وَذَلِكَ جَزَاءُ الظَّالِمِينَ ﴿٣٩﴾

30 A la longue il se fit à l'idée de tuer son frère, alors il le tua; alors il devint l'un des perdants.

فَطَوَّعَتْ لَهُ نَفْسُهُ قَتْلَ أَخِيهِ فَقَتَلَهُ فَأَصْبَحَ مِنَ الْخَاسِرِينَ ﴿٤٠﴾

31 Ensuite Allāh envoya une corneille gratter le sol pour lui montrer comment cacher le cadavre de son frère.^a Il dit: Malheur à moi! Ne suis-je pas capable d'être comme cette corneille et de cacher le cadavre de mon frère? Alors il fit partie de ceux qui regrettent.

فَبَعَثَ اللَّهُ غُرَابًا يَبْحَثُ فِي الْأَرْضِ لِيُرِيَهُ كَيْفَ يُورِثُ سَوْءَ أَخِيهِ ط قَالَ يُورِثُنِي أَخْبَرْتُ أَنْ أَكُونُ مِثْلَ هَذَا الْغُرَابِ فَأُوَارِثُ سَوْءَ أَخِي ط فَأَصْبَحَ مِنَ النَّادِمِينَ ﴿٤١﴾

27a. Il est fait apparemment allusion à l'histoire de Caïn et Abel. Comparer avec Gn. 4:3-12. Certains commentateurs sont cependant d'avis qu'il est fait allusion à deux hommes chez les juifs, car on peut dire de tout homme qu'il est un fils d'Adam (Rz). Mais l'on peut penser que toute l'histoire se rapporte de façon allégorique aux complots des juifs contre le Saint Prophète, alors que l'on peut considérer que les israélites représentent le frère agressif et pécheur, et les ismaélites le Saint Prophète, le juste. On peut remarquer que dans le v. 11 il est fait allusion aux complots des juifs contre la vie du Prophète, et les deux sections suivantes sont, pour ainsi dire, entre parenthèses, rappelant aux juifs et aux chrétiens leurs ententes et la violation de celles-ci, et l'on continue le sujet du v. 11 dans cette section et la suivante.

29a. *Ithmi* ici ne signifie pas *ma faute*, mais *la faute commise contre moi*, i.e., *le péché*

32 Pour cette raison Nous décrétons pour les Enfants d'Israël que quiconque tue une personne, sauf par homicide involontaire ou pour du tort causé dans le pays, c'est comme s'il avait tué tous les hommes. Et quiconque sauve une vie, c'est comme s'il avait sauvé la vie de tous les hommes.^a Et certainement Nos messagers sont venus à eux avec des preuves claires, mais même après cela plusieurs ont commis des excès dans le pays.

مِنْ أَجْلِ ذَٰلِكَ كَتَبْنَا عَلَىٰ بَنِي إِسْرَائِيلَ
 أَنَّهُ مَن قَتَلَ نَفْسًا بِغَيْرِ نَفْسٍ أَوْ فَسَادٍ
 فِي الْأَرْضِ فَكَأَنَّمَا قَتَلَ النَّاسَ جَمِيعًا
 وَمَنْ أَحْيَاهَا فَكَأَنَّمَا أَحْيَا النَّاسَ
 جَمِيعًا وَلَقَدْ جَاءَتْهُمْ رُسُلُنَا بِالْبَيِّنَاتِ
 ثُمَّ إِنْ كَثُرُوا مِنْهُمْ بَعْدَ ذَٰلِكَ
 فِي الْأَرْضِ لَنَسِفُنَّهُمْ ۖ

33 La seule punition de ceux qui font la guerre à Allāh et à Son Messager et qui s'efforcent de causer du tort dans le pays^a est qu'ils devraient être tués, ou crucifiés, ou que l'on leur coupe les mains et les pieds des côtés opposés, ou qu'ils soient emprisonnés.^b Ce sera une disgrâce pour eux dans le monde, et dans l'Au-delà ils auront un cruel châtement,

إِنَّمَا جَزَاءُ الَّذِينَ يُحَارِبُونَ اللَّهَ وَ
 رَسُولَهُ وَيَسْعُونَ فِي الْأَرْضِ فَسَادًا
 أَنْ يُقَتَّلُوا أَوْ يُصَلَّبُوا أَوْ تُقَطَّعَ أَيْدِيهِمْ
 وَأَرْجُلُهُمْ مِنْ خِلَافٍ أَوْ يُنْفَخُوا مِنْ
 الْأَرْضِ ۚ ذَٰلِكَ لَهُمْ خِزْيٌ فِي الدُّنْيَا وَ
 لَهُمْ فِي الْآخِرَةِ عَذَابٌ عَظِيمٌ ۖ

de meurtre; alors que par *ihmi-ka* on veut dire *ta faute*, i.e., *sa faute précédente* à cause de laquelle son offrande ne fut pas acceptée. Le frère vertueux dit à son frère pécheur que même après avoir appris qu'il avait l'intention de le tuer il ne serait pas le premier à lever la main contre lui pour le tuer, mais qu'il préférerait que le coupable continue à ajouter à ses fautes.

31a. La Bible garde le silence sur ce point; mais il n'y a rien d'improbable à ce que l'homme primitif ait appris des autres créatures.

32a. On comprend généralement qu'il est fait allusion à la gravité du crime d'assassinat, exigeant l'exécution du criminel. Mais par *le meurtre d'une personne*, on peut aussi bien vouloir dire le meurtre du Prophète, qui était venu pour établir la vertu. Le meurtre de ce grand enseignant de la vertu était sans doute l'équivalent du meurtre de tous les hommes et sauver la vie de ce grand Sauveur de l'humanité était l'équivalent de sauver l'humanité elle-même. Il est fait allusion aux complots des juifs contre la vie du Saint Prophète, et c'est la raison pour laquelle il est ici fait mention des juifs en particulier.

33a. Les mots utilisés ici impliquent à l'origine tous les adversaires de l'Islam qui faisaient la guerre aux musulmans et faisaient du tort dans le pays en causant la perte de la vie et des biens de musulmans innocents qui tombaient à leurs mains. Mais l'on a généralement admis qu'ils comprenaient tous les voleurs à main armée et les meurtriers qui provoquent des désordres dans une société établie. En fait, quand la guerre se termina en Arabie et que le royaume de l'Islam fut établi dans toute la péninsule, les ennemis de l'Islam, incapables de s'opposer ouvertement à son autorité, eurent recours au vol à main armée et au meurtre pour troubler la paix qui régnait alors dans le pays. C'est pourquoi, même si c'est de tels ennemis dont il s'agit en premier lieu ici, les mots ont un sens général et comprennent tous les cas de meurtre et de vol à main armée.

34 Excepté ceux qui se repentent avant que vous les maîtrisiez;^a alors sachez qu'Allāh est Clément, Miséricordieux.

إِلَّا الَّذِينَ تَابُوا مِنْ قَبْلِ أَنْ تَقْدِرُوا عَلَيْهِمْ فَاعْلَمُوا أَنَّ اللَّهَ عَفُورٌ رَحِيمٌ ﴿٣٤﴾

SECTION 6 : Le châtement des contrevenants

35 O vous qui croyez, observez votre devoir envers Allāh, et cherchez à vous rapprocher de Lui, et lutez avec ardeur pour Lui afin de connaître le succès.

يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا اتَّقُوا اللَّهَ وَابْتَغُوا إِلَيْهِ الْوَسِيلَةَ وَجَاهِدُوا فِي سَبِيلِهِ لَعَلَّكُمْ تُفْلِحُونَ ﴿٣٥﴾

36 Ceux qui ne croient pas, même s'ils possédaient tout ce qu'il y a sur la terre, et en plus l'équivalent, pour payer la rançon de leur châtement le jour de la Résurrection, ce ne serait pas accepté venant d'eux; et leur châtement est un douloureux châtement.

إِنَّ الَّذِينَ كَفَرُوا وَإِنْ لَهُمْ مَا فِي الْأَرْضِ جَمِيعًا وَمِثْلَهُ مَعَهُ لَيَفْتَدُوا بِهِ مِنْ عَذَابِ يَوْمِ الْقِيَامَةِ مَا تُقْبَلُ مِنْهُمْ وَ لَهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ ﴿٣٦﴾

37 Ils désireraient sortir du Feu, et n'en sortiront pas, et leur châtement est un châtement qui dure.

يُرِيدُونَ أَنْ يُخْرِجُوا مِنَ النَّارِ وَمَا هُمْ بِخَارِجِينَ مِنْهَا وَ لَهُمْ عَذَابٌ مُّقِيمٌ ﴿٣٧﴾

Le châtement décrit est de quatre genres, ce qui montre clairement que la punition à infliger dans un cas en particulier dépendrait des circonstances de la cause, de même que du moment et du lieu du crime. Par exemple, si le meurtre a été commis au cours d'un vol à main armée, le châtement comprendrait l'exécution du coupable, laquelle pourrait consister en la crucifixion si l'offense est tellement odieuse, ou si le coupable a provoqué une telle terreur dans le pays, qu'il soit nécessaire de laisser son corps sur la croix comme effet de dissuasion. Dans d'autres cas, le châtement peut être l'emprisonnement, si le châtement plus sévère qui consiste à couper les mains ne semble pas nécessaire. Le juge devait tenir compte de toutes les circonstances et infliger la peine qu'il jugeait nécessaire. Un cas particulier dont on a eu à traiter en vertu de ce verset, est celui d'une tribu nommée 'Urainah. Certains hommes de cette tribu se présentèrent au Prophète, et se convertirent à l'islam. Ils tombèrent malades et le Prophète les envoya à un endroit peu distant de Madinah pour qu'un changement de climat leur redonne la santé. Mais une fois guéris, ils tuèrent les personnes mêmes qui les avaient servis et s'enfuirent avec leurs chameaux. Ensuite, ils commirent des vols à main armée et violèrent des femmes, et ils furent sévèrement punis (B. 4:66), et les commentaires pertinents dans 'Aini). Plusieurs autres cas de cette nature sont compilés par II.

33b. *Yunfau min-al-ardq* signifie littéralement *ils devraient être bannis de la terre*, mais selon l'Imām Abū Ḥanifah le mot signifie ici *l'emprisonnement (al-habs)*, et la plupart des lexicologues acceptent ce sens (Rz). LA accepte également cette interprétation qu'*ils soient gardés en prison*. La raison est évidente. On ne peut bannir quelqu'un de toute la terre à moins de le garder en prison. Cela comprend la déportation si l'on accepte que *al-ardq* signifie un pays en particulier.

34a. Ce verset traite des personnes qui ont changé le cours de leur vie avant de se faire prendre - *ceux qui se repentent avant que vous ne les maîtrisiez*. Le repentir, bien sûr, signifie ici un changement dans la façon de vivre qui soit apparent pour tous. Il est fait clairement allusion aux cas où un ennemi, coupable de crimes contre la vie et la propriété, se fait musulman avant de tomber aux mains des musulmans. Il ne devrait pas être jugé et puni

38 Et (quant à) l'homme et à la femme qui s'adonnent au vol, coupez-leur les mains en punition pour ce qu'ils ont mérité, un châtement exemplaire de la part d'Allāh. Et Allāh est Puissant, Sage.^a

وَالسَّارِقِ وَالسَّارِقَةِ فَاقْطَعُوا أَيْدِيَهُمَا
جَزَاءً بِمَا كَسَبَا نَكَالًا مِنَ اللَّهِ وَاللَّهُ
عَزِيزٌ حَكِيمٌ ﴿٥٨﴾

39 Mais quiconque se repent après ses fautes et se corrige, Allāh se tournera vers lui (avec clémence). Sûrement Allāh est Clément, Miséricordieux.

فَمَنْ تَابَ مِنْ بَعْدِ ظُلْمِهِ وَأَصْلَحَ
فَإِنَّ اللَّهَ يَتُوبُ عَلَيْهِ إِنَّ اللَّهَ عَفُورٌ رَحِيمٌ ﴿٥٩﴾

40 Ne sais-tu pas qu'Allāh est Celui à Qui appartient le royaume des cieus et la terre? Il châtie qui il Lui plaît, et Il pardonne à qui il Lui plaît. Et Allāh est le Possesseur du pouvoir sur toutes choses.

أَلَمْ تَعْلَمْ أَنَّ اللَّهَ لَهُ مُلْكُ السَّمَاوَاتِ
وَالْأَرْضِ يُعَذِّبُ مَنْ يَشَاءُ وَيَغْفِرُ لِمَنْ
يَشَاءُ وَاللَّهُ عَلَى كُلِّ شَيْءٍ قَدِيرٌ ﴿٦٠﴾

pour ce qu'il a fait alors qu'il était dans le camp ennemi.

38a. On peut prendre *couper les mains* au sens imagé ou au sens strict. Vous dites *qaṭa'a lisāna-hū*, litt. *il lui a coupé la langue*, quand vous voulez dire *il l'a fait taire* (LA). Si par conséquent on prend *qaṭ' yad* au sens imagé, il signifie simplement *réprimer* le voleur en le mettant en prison ou autrement. Si on le prend au sens littéral, on ne peut couper la main pour tous les vols, et c'est un fait reconnu par tous les juristes. Ce sur quoi, cependant, je voudrais particulièrement insister c'est que le fait de couper la main est la peine maximum. Comme on l'affirme dans 33a, dans le cas de vol à main armée, la peine maximum est la mort et la peine minimum est l'emprisonnement. Or le vol simple n'est pas un crime aussi grave que le vol à main armée, et par conséquent, la peine minimum pour un vol simple ne saurait être plus sévère que la peine minimum pour un vol à main armée. Dans le cas de vol à main armée, par ordre croissant de sévérité, la punition est l'emprisonnement, ensuite la perte des mains et des pieds, ensuite la mort. Par conséquent, ce que le Qur'an Sacré énonce ici, c'est seulement la peine maximum pour le vol, la peine minimum restant la même, i.e., l'emprisonnement.

De surcroît, il est clair selon le v. 33 que l'imposition d'une peine plus sévère ou plus légère dépend des circonstances du délit et de l'opinion du juge. Le crime de vol à main armée peut être plus sévère ou plus bénin selon la perte de la vie ou des biens subie par la victime du vol. Dans le vol simple, il n'y a que perte de biens et non de la vie et par conséquent on élimine la mort comme punition dans ce cas, alors que l'on conserve le degré suivant de châtement, la perte de la main, comme peine maximum, et la peine maximum dépendrait uniquement de ce qu'exige le cas. Ce peut être la gravité du crime ou la gravité des habitudes criminelles de vol du coupable, qui exigent la peine maximum. Par conséquent, en règle générale on ne peut infliger la peine maximum que dans les cas de récidive. Ce sont les considérations suivantes qui nous permettent de faire cette distinction: (a) La punition est dite exemplaire, et l'on ne peut infliger de peine exemplaire que si le crime est très grave ou si le coupable est un récidiviste. (b) On ne doit pas infliger de peine si le coupable se repent et s'il abandonne sa vie criminelle. Le verset suivant montre que la peine qui consiste à couper la main ne s'applique qu'au criminel *qui ne s'amende pas*, i.e. *au criminel d'habitude*. De plus, ce que l'on exige, c'est le *repentir et l'amendement*. Pour donner à un homme la chance de s'amender, il est nécessaire de lui accorder la liberté d'action avant de lui infliger un châtement plus grave. (c) On a mentionné le châtement qui consiste à couper les mains en relation avec les crimes les plus sérieux dont il est question au v. 33, alors que l'on peut punir même les crimes les plus graves d'emprisonnement seulement, et par conséquent le simple vol, qui n'est en aucune façon un délit aussi grave que le vol à main armée, n'exige pas toujours le châtement plus sévère qui consiste à trancher la main.

41 O Messenger, ne laisse pas t'attrister ceux qui s'empressent de ne pas croire, parmi ceux qui disent avec leurs lèvres, Nous croyons, et leur cœur ne croit pas, et parmi ceux qui sont juifs - ils écoutent pour le mensonge, ils écoutent pour un autre peuple qui n'est pas venu à toi.^a Ils changent les mots après que l'on les ait mis au (bon) endroit, disant: Si on vous donne ceci, prenez-le, et si l'on ne vous donne pas ceci, soyez prudents. Et celui pour qui Allāh prévoit la tentation, tu ne contrôles rien pour lui contre Allāh. Ce sont ceux dont Allāh n'a pas l'intention de purifier le cœur. Pour eux il y a la disgrâce dans ce monde, et pour eux il y a un cruel châtement dans l'Au-delà.

يَا أَيُّهَا الرَّسُولُ لَا يَحْزُنْكَ الَّذِينَ يُسَارِعُونَ
فِي الْكُفْرِ مِنَ الَّذِينَ قَالُوا آمَنَّا بِأَقْوَابِهِمْ
وَلَمْ تُؤْمِنُ قُلُوبُهُمْ وَمِنَ الَّذِينَ هَادُوا
سَمِعُونَ لِلْكَذِبِ سَمْعُونَ لِقَوْمٍ آخَرِينَ
لَمْ يَأْتُوكَ يَحْزِنُونَ الْكَلِمَ مِنْ
بَعْدِ مَوَاضِعِهِ يَقُولُونَ إِنْ أُوْتِينَا هَذَا
فَخَدُّوهُ وَإِنْ لَمْ تُؤْتُوهُ فَاخْذُرُوا وَمَنْ
يُرِدِ اللَّهُ فَيَنْتَقِ فَكُنْ مَمْلُوكًا لَهُ مِنَ اللَّهِ
شَيْئًا أُولَئِكَ الَّذِينَ لَمْ يُرِدِ اللَّهُ أَنْ
يُطَهِّرْ قُلُوبَهُمْ لَهُمْ فِي الدُّنْيَا خِزْيٌ
وَلَهُمْ فِي الْآخِرَةِ عَذَابٌ عَظِيمٌ ④

42 Ceux qui écoute pour le mensonge, qui dévorent les choses défendues, alors s'ils viennent à toi, juge entre eux ou éloigne-toi d'eux. Et si tu t'en éloignes, ils ne peuvent pasdu tout te faire mal. Et si tu juges, juge entre eux avec équité. Sûrement Alla aime celui qui est équitable.^a

سَمِعُونَ لِلْكَذِبِ أَكْثُونَ لِلسُّحْتِ
فَإِنْ جَاءُوكَ فَاحْكُم بَيْنَهُمْ أَوْ أَعْرِضْ
عَنْهُمْ وَإِنْ تُعْرِضْ عَنْهُمْ فَلَنْ يَضُرُّوكَ
شَيْئًا وَإِنْ حَكَمْتَ فَاحْكُم بَيْنَهُمْ
بِالْقِسْطِ إِنَّ اللَّهَ يُحِبُّ الْمُقْسِطِينَ ⑤

Il est vrai que dans le Hadith, on rapporte avoir coupé la main même pour un premier crime, mais ceci peut être dû aux circonstances particulières de la société de cette époque-là. Il appartient au juge de décider quand infliger la peine maximum et quand ne pas le faire. Selon un certain hadith, on tranchait la main quand la somme volée était d'un quart de dinar; selon d'autres, quand il s'agissait d'un dinār ou plus (AD. 37:12; Ns. 46:7). Selon un hadith il ne fallait pas couper la main quand le vol était commis au cours d'un voyage (AD. 37:19). Il y a des hadiths qui montrent que l'on ne coupait pas la main pour le vol de fruits sur un arbre (AD. 37:13). On le défend également dans le cas de détournement criminel (AD. 37:14). Marwān fit flageller une personne pour avoir volé de jeunes palmiers (AD. 37:13). Un autre hadith raconte que lorsqu'une personne s'empara de la cape d'une autre, évaluée à 30 dirhams, de dessous sa tête, le propriétaire de la cape offrit de la vendre à la personne qui l'avait volée, et le Prophète approuva cet arrangement (AD. 37:15). En conclusion, je pourrais ajouter que je traduis le mot *al-sāriq* par le sens de *celui qui s'adonne au vol*, non seulement pour les raisons données plus haut, mais aussi parce qu'une lecture explicative du mot est *al-sarriq*, qui est un *ism mubālagah*, i.e., un nom d'intensité tiré de la même racine.

41a. Le sens est qu'ils écoutent, mais leur intention n'est que d'inventer des mensonges

43 Et comment te prennent-ils pour juge alors qu'ils ont la Torah où se trouve le jugement d'Allāh? Cependant Ils s'éloignent après cela! Et ce sont les incroyants.^a

وَكَيفَ يُحْكَمُونَكَ وَعِنْدَهُمُ التَّوْرَةُ
فِيهَا حُكْمُ اللَّهِ ثُمَّ يَتَوَلَّوْنَ مِنْ بَعْدِ
ذَلِكَ طَوْماً أُولَئِكَ يَأْمُرُونَ مِنَ ٱلْغَىٰٓ

SECTION 7 : Le Qur'ān et les écritures antérieures

44 Sûrement Nous avons révélé la Torah, qui donne conseil et lumière.^a Par elle les prophètes qui se sont soumis (à Allāh) jugent les juifs, et les rabbins et les docteurs de la loi, parce que l'on a exigé d'eux de garder le Livre d'Allāh,^b et ils en furent témoins. Alors ne craignez pas les personnes et craignez-Moi, et

إِنَّا أَنْزَلْنَا التَّوْرَةَ فِيهَا هُدًى وَنُورٌ
يُحْكَمُ بِهَا النَّبِيُّونَ الَّذِينَ أَسْلَمُوا
لِلَّذِينَ هَادُوا وَالرَّبَّيَّةُونَ وَالْأَحْبَابُ
بِمَا اسْتَحْفَظُوا مِنْ كِتَابِ اللَّهِ وَكَانُوا
عَلَيْهِ شُهَدَاءَ فَلَا تَخْشَوُا النَّاسَ

et de faire des comptes rendus erronés aux personnes qui ne sont pas venues au Prophète. On peut aussi interpréter les mots dans le sens où ils écoutent uniquement les mensonges prononcés par leurs rabbins, qui ne sont pas venus à toi. En fait, ils se comportaient seulement comme des espions.

42a. Selon l'entente établie entre les différents groupes ethniques de Madinah à l'arrivée du Saint Prophète à cet endroit (voir 2:84a), on devait référer toutes les disputes au Saint Prophète, mais les juifs étaient devenus à ce moment-là si hostiles au Prophète qu'il lui est permis de refuser de juger entre eux. Dans le cas où il jugeait entre eux, on lui dit encore de juger avec équité. Le fait d'être équitable malgré la plus grande hostilité des juifs et malgré qu'il savait qu'ils complotaient sans cesse avec les ennemis de l'Islam pour le détruire, montre que le Prophète avait atteint le plus haut degré de droiture morale qu'un homme puisse atteindre.

43a. Le jugement Divin contenu dans la Torah auquel il est fait allusion ici, peut impliquer soit les injonctions Divines de la Torah, que les juifs refusaient de suivre, soit les prophéties de l'avènement du Saint Prophète, qu'ils refusaient d'accepter.

44a. Les critiques chrétiens supposent que les versets 44-47 constituent une preuve de la pureté du texte de la Torah et de l'Évangile. Ce n'est pas exact. Que la Torah ait été une révélation Divine contenant lumière et conseil, on ne l'a jamais nié. Ce que l'on nie, c'est que cette lumière et cette orientation aient été conservées intactes au cours des temps. On nie en outre, que ces deux livres s'adressent à toute la terre et à toutes les époques. Ils contenaient certainement lumière et conseil, mais uniquement pour un seul peuple - les israélites, et pour un temps limité. Malgré la lumière et le conseil contenus dans la Torah, l'Évangile fut envoyé au peuple juif, ce qui prouve clairement que la lumière et le conseil contenus dans la Torah n'étaient pas considérés suffisants même pour les juifs de toutes les époques, pour ne pas mentionner les autres nations.

44b. Ce que l'on affirme ici, c'est que les maîtres de connaissance Divine et les docteurs

n'acceptez pas de vil prix pour Mes messages. Et ceux qui ne jugent pas par ce qu'Allāh a révélé, ceux-là sont les incroyants.^c

وَاحْشُونِ وَلَا تَشْتَرُوا بِآيَاتِي شَيْئًا
قَلِيلًا ط وَمَنْ لَمْ يَحْكَمْ بِمَا أَنْزَلَ
اللَّهُ فَأُولَئِكَ هُمُ الْكٰفِرُونَ ﴿٤٥﴾

45 Et Nous y avons prescrit pour eux, que la vie est pour la vie, et l'oeil pour l'oeil, et le nez pour le nez, et l'oreille pour l'oreille, et la dent pour la dent, et pour les blessures la vengeance.^a Et quiconque y renoncera, il y aura une expiation pour lui.^b Et ceux qui ne jugent pas par ce qu'Allāh a révélé, ceux-là sont les malfaiteurs.

وَكَتَبْنَا عَلَيْهِمْ فِيهَا أَنَّ النَّفْسَ بِالنَّفْسِ
وَ الْعَيْنَ بِالْعَيْنِ وَالْأَنْفَ بِالْأَنْفِ
وَ الْأُذُنَ بِالْأُذُنِ وَالسِّنَّ بِالسِّنِّ
وَ الْجُرُوحَ قِصَاصٌ فَمَنْ تَصَدَّقَ بِهِ
فَهُوَ كَفَّارَةٌ لَّهُ ط وَمَنْ لَمْ يَحْكَمْ بِمَا
أَنْزَلَ اللَّهُ فَأُولَئِكَ هُمُ الظَّالِمُونَ ﴿٤٥﴾

46 Et Nous avons envoyé après eux sur leurs traces, Jésus, fils de Marie, confirmant ce qu'il en était de la Torah; et Nous lui avons donné l'Évangile contenant conseil et lumière, et confirmant ce qu'il en était de la Torah, et un conseil et une admonition pour ceux qui obéissent.^a

وَ قَفَّيْنَا عَلَىٰ أَنسَارِهِم بِعِيسَى ابْنِ
مَرْيَمَ مُصَدِّقًا لِّمَا بَيْنَ يَدَيْهِ مِنْ
التَّوْرَةِ وَ آتَيْنَاهُ الْإِنْجِيلَ فِيهِ
هُدًى وَ نُورٌ وَ مُصَدِّقًا لِّمَا بَيْنَ
يَدَيْهِ مِنَ التَّوْرَةِ وَ هُدًى وَ
مَوْعِظَةً لِّلْمُتَّقِينَ ﴿٤٦﴾

“devaient garder le Livre d'Allāh”, i.e. la Torah. Le Qur'ān ne dit pas qu'en réalité ils réussirent. D'un autre côté, il est clairement question à 2:75 et 2:79, d'altérations apportées à ces livres. Par contre, on parle de la conservation du Qur'ān Sacré comme de l'œuvre de Dieu Lui-même; voir 15:9: “Sûrement Nous avons révélé le Rappel et Nous serons très certainement son gardien”.

44c. Il faut garder à l'esprit que par le mot juger on ne veut pas dire seulement juger les causes civiles ou criminelles, mais rendre jugement en toutes matières religieuses, de sorte que ceux qui n'ont pas jugé la révélation du Saint Prophète à partir de ce qui était révélé dans la Torah étaient des incroyants. Et notez que l'adoption des mots *ce qu'Allāh a révélé* au lieu de la *Torah* n'est pas dépourvu de signification. Elle montre que l'ensemble de la Torah telle qu'elle existait alors, n'était pas considéré par le Qur'ān Sacré comme étant de révélation Divine.

45a. Comparer avec Ex. 21:23-25, Lv. 24:19:21.

45b. Si un homme renonce à son droit à un geste de représailles contre son frère, ce sera une expiation pour tout mal qu'il pourra avoir fait.

46a. La description de l'Évangile comme un livre contenant lumière et conseil, véhicule la même signification que l'affirmation semblable concernant la Torah; voir à ce sujet 44a. De plus, on affirme que l'Évangile a confirmé la Torah malgré le fait qu'il présente plusieurs doctrines nouvelles à la place de celles données dans la loi mosaïque, comme dans le cas du

47 Et que le Peuple de l'Évangile juge par ce qu'Allāh y a révélé. Et ceux qui ne jugent pas par ce qu'Allāh a révélé, ceux-là sont les transgresseurs.

وَيُحْكُمُ أَهْلَ الْإِنْجِيلِ بِمَا أَنْزَلَ
اللَّهُ فِيهِ ۖ وَمَنْ لَمْ يُحْكَمْ بِمَا أَنْزَلَ
اللَّهُ فَأُولَٰئِكَ هُمُ الْفَاسِقُونَ ﴿٤٧﴾

48 Et Nous t'avons révélé le Livre avec la vérité, confirmant ce qui est avant lui du Livre et un gardien pour lui,^a alors juge entre eux par ce qu'Allāh a révélé, et ne suis pas leurs bas instincts (t'éloignant) de la vérité qui t'est venue. Pour chacun de vous Nous avons déterminé une loi et une manière.^b Et s'il avait plu à Allāh Il aurait fait de vous un seul peuple, mais qu'Il puisse vous mettre à l'épreuve en ce qu'il vous a donné.^c Alors rivalisez les uns avec les autres dans les actions vertueuses. A Allāh vous reviendrez tous, alors Il vous informera de ce en quoi vous avez été différents;

وَ أَنْزَلْنَا إِلَيْكَ الْكِتَابَ بِالْحَقِّ مُصَدِّقًا
لِّمَا بَيْنَ يَدَيْهِ مِنَ الْكِتَابِ وَمُهَيِّمًا
عَلَيْهِ ۖ فَاحْكُم بَيْنَهُم بِمَا أَنْزَلَ اللَّهُ وَلَا
تَتَّبِعْ أَهْوَاءَهُمْ عَمَّا جَاءَكَ مِنَ الْحَقِّ
لِكُلِّ جَعَلْنَا مِنْكُمْ شُرْعَةً وَ مِنْهَا جَا
وَلَوْ شَاءَ اللَّهُ لَجَعَلَكُمْ أُمَّةً وَ أَحَدَةً
وَلَكِنْ لِيَبْلُوَكُمْ فِي مَا أَنْزَلْنَا فَاسْتَبِقُوا
الْخَيْرَاتِ ۗ إِلَى اللَّهِ مَرْجِعُكُمْ جَمِيعًا
فَيُنَبِّئُكُمْ بِمَا كُنْتُمْ فِيهِ تَخْتَلِفُونَ ﴿٤٨﴾

divorce, la loi des représailles, etc. Cette description de l'Évangile montre clairement, que par le mot confirmer, on veut seulement dire corroborer les principes généraux et les doctrines de foi générales, telles que l'unité de Dieu et le traitement équitable des hommes, ou la déclaration par un prophète de la vérité d'un prophète antérieur, telle la déclaration de la vérité de Moïse par Jésus et de ces deux derniers par le Saint Prophète. C'est dans ce sens que l'on dit que le Qur'an confirme la Torah et l'Évangile.

48a. On appelle le Qur'an *muhammadin* ou un *gardien* de toutes les révélations antérieures, montrant ainsi que tout ce qui possédait une valeur permanente dans les écritures antérieures avait été conservé dans le Qur'an. Les livres antérieurs contenaient une lumière et un conseil pour le peuple à qui ils étaient destinés, et l'on leur commandait de juger par ces livres, mais le Qur'an est maintenant le Livre qui juge toutes vérités, où que ce soit, et par conséquent, c'est le seul Livre qu'il faut suivre.

48b. La désignation d'une loi et d'un moyen pour chacun, se rapporte à l'attribution de différentes lois à différentes nations, selon leurs besoins avant la révélation du Qur'an Sacré, lequel répondait aux exigences de toutes les nations et de toutes les époques. Ainsi, le Qur'an reconnaît ici le principe auquel il fait souvent allusion, à savoir que des prophètes sont apparus chez tous les peuples; voir particulièrement à ce sujet 10:47, 13:7, et 35:24.

48c. C'est là une signification. L'homme se situe au-dessus de toute la création sur laquelle il a reçu des pouvoirs discrétionnaires, de sorte qu'il peut choisir de suivre un chemin ou un autre, contrairement au reste de la création, qui doit nécessairement suivre les lois auxquelles elle est soumise. Par conséquent, menés par cette discrétion, les hommes suivent des voies différentes, en adoptant des sectes différentes, alors que si la nature de l'homme avait été faite de façon à le rendre incapable d'utiliser sa capacité de décision, tous

49 Et que tu devrais juger entre eux par ce qu'Allāh a révélé, et ne suis pas leur bas instincts, et méfie-toi d'eux pour éviter qu'ils te séduisent avec une partie de ce qu'Allāh t'a révélé. Alors s'ils se détournent, sache qu'Allāh désire les punir pour certaines de leurs fautes. Et sûrement de nombreux hommes sont des transgresseurs.

وَأَن أٰحْكُمُ بَيْنَهُمْ بِمَا أَنزَلَ اللَّهُ وَلَا تَتَّبِعْ أَهْوَاءَهُمْ وَاحِدًا رُّهُمْ أَن يُفْتِنُواكَ عَنْ بَعْضِ مَا أَنزَلَ اللَّهُ إِلَيْكَ فَإِن تَوَلَّوْا فَاَعْلَمُ اللَّهُ أَن يُّصِيبَهُمْ بِبَعْضِ ذُنُوبِهِمْ وَإِنَّ كَثِيرًا مِّنَ النَّاسِ لَفٰسِقُونَ ﴿٤٩﴾

50 Est-ce alors le jugement de l'ignorance qu'ils désirent? Et qui est meilleur qu'Allāh pour juger pour des gens qui sont sûrs?

أَفَحُكْمَ الْجَاهِلِيَّةِ يَبْغُونَ وَمَنْ أَحْسَنُ مِنَ اللَّهِ حُكْمًا لِّقَوْمٍ يُوقِنُونَ ﴿٥٠﴾

SECTION 8 : Les relations entre musulmans et ennemis

51 O vous qui croyez, ne prenez pas les juifs et les chrétiens pour amis. Ils sont amis entre eux. Et quiconque parmi vous les prend pour amis en fait certainement partie. Sûrement Allāh ne guide pas les hommes injustes.¹

يٰٓأَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا لَا تَتَّخِذُوا الْيَهُودَ وَالنَّصَارَىٰ أَوْلِيَاءَ بَعْضُهُمْ أَوْلِيَاءُ بَعْضٍ وَمَنْ يَتَوَلَّهُمْ فَاِنَّهُ مِنْهُمْ إِنَّ اللَّهَ لَا يَهْدِي الْقَوْمَ الظَّالِمِينَ ﴿٥١﴾

les hommes n'auraient formé qu'un seul peuple, mais alors les plus grandes qualités de l'homme, qui lui donnent la préséance sur le reste de la création, ne se seraient pas manifestées. Les mots, cependant, peuvent aussi vouloir dire, *s'il plaît à Allāh Il fera de vous un seul peuple*. Ce serait une allusion à la destinée finale de la race humaine. En fait, tous les hommes sont de plus en plus conscients de ne former qu'une seule nation.

51a. Tous les incroyants, malgré leurs propres différences, avaient fait front commun contre l'Islam; c'est ce que l'on veut dire par *amis entre eux*. On avertit les musulmans de n'attendre d'aide ou d'amitié d'aucun groupe d'entre eux, qu'ils soient juifs, chrétiens, ou idolâtres. C'eut été une faiblesse de la foi dans le triomphe ultime de l'Islam si, par crainte d'un ennemi puissant, ils avaient recherché l'aide et l'amitié ici et là au sein d'un peuple hostile, comme le montre le verset suivant. Quand deux nations sont en guerre, on traite en ennemi la personne d'une nation entretenant des relations amicales avec la nation ennemie; c'est exactement ce que le Qur'an dit ici.

52 Mais tu vois ceux dans le coeur de qui il y a une maladie, s'empresser vers eux, disant: Nous craignons qu'une calamité s'abatte sur nous.^a Peut-être qu'Allāh apportera la victoire ou un commandement venant de Lui, alors ils regretteront ce qu'ils ont caché dans leur âme.^b

فَتَرَى الَّذِينَ فِي قُلُوبِهِمْ مَرَضٌ يُسَارِعُونَ فِيهِمْ يَقُولُونَ نَخْشَى أَنْ تُصِيبَنَا دَائِرَةٌ ۗ فَعَسَى اللَّهُ أَنْ يَأْتِيَ بِالْفَتْحِ أَوْ أَمْرٍ مِّنْ عِنْدِهِ فَيُضِضُوا عَلَى مَا أَسْرَوْا فِي أَنْفُسِهِمْ نَادِمِينَ ﴿٥٢﴾

53 Et ceux qui croient diront: Est-ce que ce sont eux qui jurèrent par Allāh de leurs serments les plus énergiques qu'ils étaient certainement avec toi? Leurs actions ne porteront pas de fruits, alors ils seront perdants.^a

وَيَقُولُ الَّذِينَ آمَنُوا أَهَؤُلَاءِ الَّذِينَ أَقْسَمُوا بِاللَّهِ جَهْدَ أَيْمَانِهِمْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ لَعَلَّكُمْ تُخْشَوْنَ ﴿٥٣﴾

54 O vous qui croyez, si l'un d'entre vous devait se détourner de sa religion, alors Allāh amènera un peuple, qu'Il aime et qui L'aime, humble envers les croyants, puissant envers les incroyants, luttant fort pour Allāh et ne craignant la désapprobation d'aucun désapprouvateur. C'est la grâce d'Allāh - Il la donne à qui il Lui plaît. Et Allāh est Généreux, Omniscient.^a

يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا مَنْ يَرْتَدَّ مِنكُمْ عَن دِينِهِ فَسَوْفَ يَأْتِي اللَّهَ بِقَوْمٍ يُحِبُّهُمْ وَيُجِبُّونَهُ أَذِلَّةٍ عَلَى الْمُؤْمِنِينَ أَعِزَّةٍ عَلَى الْكَافِرِينَ يُجَاهِدُونَ فِي سَبِيلِ اللَّهِ وَلَا يَخَافُونَ لَوْمَةَ لَائِمٍ ۗ ذَلِكَ فَضْلُ اللَّهِ يُؤْتِيهِ مَن يَشَاءُ وَاللَّهُ وَاسِعٌ عَلِيمٌ ﴿٥٤﴾

52a. Par s'empresser vers eux on veut dire s'empresser de devenir amis avec eux ou rechercher leur aide. Les hypocrites le faisaient, craignant que les musulmans fassent le contraire.

52b. Par victoire, on veut dire une victoire pour les musulmans, et l'on fait clairement allusion à la conquête de Makkah. Ceci montre que ces versets furent révélés avant la conquête de Makkah en l'an 8 de l'Hégire. En faisant allusion à *amr* ou *commandement*, il s'agit évidemment de l'établissement du Royaume de l'Islam, ce qui désigne la domination de l'Islam, tout en faisant en outre allusion aux conquêtes spirituelles de l'Islam au v. 54; voir à ce sujet 54a.

53a. Ceci constituait une prophétie disant que ce que faisaient les hypocrites contre le Prophète s'avérerait inutile. Ils ne seraient pas capables d'atteindre leur but, et au lieu d'infliger une perte quelconque au Prophète, ils seraient eux-mêmes perdants.

54a. Les musulmans ont été durement persécutés pendant qu'ils étaient à Makkah et, à Madinah, et leurs problèmes décuplés à cause de la présence de tribus guerrières tout autour. Cependant ils firent face à toutes ces épreuves avec la plus grande persévérance, et les cas d'apostasie étaient rares. En l'an 6 de l'Hégire, Héraclius demanda à Abū Sufyān, qui était à la tête des hostilités contre le Prophète: "Est-ce qu'aucun d'entre eux apostasia par haine de sa religion?" Abū Sufyān répondit, Non. Il lui demanda de nouveau: Est-ce qu'ils augmentent ou est-ce qu'ils diminuent? Abū Sufyān dit: "Ils augmentent en nombre" (B. 1:1). C'est un fait que l'apostasie n'a jamais éclairci les rangs de l'Islam.

55 Seul Allāh est votre Ami et Son Messager et ceux qui croient, qui maintiennent la prière et paient le tribut pour les pauvres, et ils se prosternent.^a

إِنَّمَا وَلِيُّكُمُ اللَّهُ وَرَسُولُهُ وَالَّذِينَ
آمَنُوا الَّذِينَ يُقِيمُونَ الصَّلَاةَ وَيُؤْتُونَ
الزَّكَاةَ وَهُمْ رَاكِعُونَ ﴿٥٥﴾

56 Et ceux qui prennent Allāh et Son Messager et ceux qui croient pour amis - sûrement le parti d'Allāh, ils triompheront.

وَمَنْ يَتَوَلَّ اللَّهَ وَرَسُولَهُ وَالَّذِينَ
آمَنُوا فَإِنَّ حَرْبَ اللَّهِ هُمْ الْعَدُوُّونَ ﴿٥٦﴾

SECTION 9 : Les railleurs

57 O vous qui croyez, ne prenez pas pour amis ceux qui prennent votre religion comme une plaisanterie ou comme un jeu, parmi ceux qui ont reçu le Livre avant vous et les incroyants; et observez votre devoir envers Allāh si vous êtes croyants.^a

يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا لَا تَتَّخِذُوا الَّذِينَ
اتَّخَذُوا دِينَكُمْ هُزُوًا وَلَعِبًا مِّنَ الَّذِينَ
أَوْتُوا الْكِتَابَ مِن قَبْلِكُمْ وَالْكَافِرَ
أَوْلِيَاءَ وَانْقُوا اللَّهَ لَئِن كُنْتُمْ مُؤْمِنِينَ ﴿٥٧﴾

58 Et quand vous invitez à la prière ils la considèrent comme une plaisanterie et un jeu. C'est parce que c'est un peuple qui ne comprend pas.

وَإِذَا نَادَيْتُمْ إِلَى الصَّلَاةِ اتَّخَذُوا هَـٰذَا
هُزُوًا وَلَعِبًا ذَلِكَ بِأَنَّهُمْ قَوْمٌ لَا يَعْقِلُونَ ﴿٥٨﴾

59 Dis: O Peuple du Livre, est-ce que vous nous critiquez^a sans raison, sauf que nous croyons en Allāh et en ce qui nous a été révélé et en ce qui a été révélé auparavant, alors que la plupart d'entre vous êtes des transgresseurs?

قُلْ يَا هَلْ الْكُتُبِ هَلْ تَنْقِمُونَ مِنَّا إِلَّا
أَن آمَنَّا بِاللَّهِ وَمَا أُنزِلَ الْبَيْنَا وَمَا أُنزِلَ
مِن قَبْلُ وَأَن أَكْتَرَكُمْ لُفْسِقُونَ ﴿٥٩﴾

55a. Après avoir mis en garde les faibles contre l'idée de prendre leurs ennemis pour amis, le Qur'an Sacré leur dit maintenant qui est leur véritable ami qui peut les aider dans leur détresse et leurs difficultés. Allāh est vraiment le seul Ami d'un croyant; Lui seul peut lui venir en aide au moment du besoin. Mais il y avait le Messager de Dieu parmi eux et si Dieu était le véritable Ami d'un croyant, il en était de même de Son Messager, dont le coeur était rempli de la plus sincère sympathie pour les vrais croyants.

57a. Il était défendu aux musulmans d'avoir des relations amicales avec ceux qui se moquaient de leur religion et de leur Prophète. L'amitié pour de telles personnes aurait sans doute conduit à la même perversion d'esprit.

59a. *Naqama* suivi de *min* signifie *critiquer quelqu'un* (R).

60 Dis: Est-ce que je vous informerai sur ceux qui sont pires que cela dans la rétribution d'Allāh? Ce sont ceux qu'Allāh a maudits, et sur qui Il a fait descendre sa colère, et dont il a fait des singes et des pourceaux, et qui ont servi le démon. Ceux-là sont plus mal en point et s'éloignent davantage du droit chemin.^a

61 Et quand ils viennent à vous, ils disent, Nous croyons, et sûrement ils viennent dans l'incroyance et ils y continuent. Et Allāh sait le mieux ce qu'ils cachent.

62 Et tu vois plusieurs d'entre eux rivalisant l'un avec l'autre dans le péché et la transgression, et tu les vois s'accaparer le gain illégal. Certainement c'est le mal qu'ils font.^a

63 Pourquoi les rabbins et les docteurs de la loi n'empêchent-ils pas leurs déclarations coupables et leur accaparement du gain illégal? Certainement leurs œuvres sont malveillantes.

64 Et les juifs disent: La main d'Allāh est liée. Leurs propres mains sont enchaînées et ils sont maudits pour ce qu'ils disent. Non, Ses deux mains sont tendues.^a Il dépense comme il Lui plaît. Et ce qui t'a été révélé venant par ton Seigneur fera en sorte que plusieurs d'entre eux croissent dans la démesure et l'incroy-

قُلْ هَلْ أُنَبِّئُكُمْ بِشَرِّ مِمَّنْ ذَٰلِكَ مُتَوَبِّعًا
عِنْدَ اللَّهِ مَنْ لَعَنَهُ اللَّهُ وَغَضَبَ عَلَيْهِ
وَجَعَلَ مِنْهُمْ الْفِرَادَةَ وَالْخَنَازِيرَ وَعَبَدَ
الطَّاغُوتِ أُولَٰئِكَ شَرٌّ مَكَانًا وَأَضَلُّ
عَنْ سَوَاءِ السَّبِيلِ ﴿٦٠﴾

وَإِذَا جَاءَهُمْ قَالُوا آمَنَّا وَقَدْ دَخَلُوا
بِالْكُفْرِ وَهُمْ قَدْ حَرَجُوا بِهِ ط وَاللَّهُ
أَعْلَمُ بِمَا كَانُوا يَكْتُمُونَ ﴿٦١﴾

وَتَرَىٰ كَثِيرًا مِنْهُمْ يُسَارِعُونَ فِي الْإِثْمِ
وَالْعُدْوَانِ وَأَكْلِهِمُ السُّحْتِ ط لَيْسَ
مَا كَانُوا يَعْمَلُونَ ﴿٦٢﴾

لَوْلَا يَنْهَاهُمُ الرَّبُّنِيُّونَ وَالْأَنْبِيَاءُ
قَوْلِهِمُ الْإِثْمَ وَأَكْلِهِمُ السُّحْتِ ط
لَيْسَ مَا كَانُوا يَصْنَعُونَ ﴿٦٣﴾

وَقَالَتِ الْيَهُودُ يَدُ اللَّهِ مَعْلُومَةٌ غُلَّتْ
أَيْدِيهِمْ وَلُعِنُوا بِمَا قَالُوا مَبَلِّ يَدُهُ
مَبْسُوطَةٌ لَا يُنْفِقُ كَيْفَ يَشَاءُ ط وَلِكَيْرِثِكَ
كَثِيرًا مِنْهُمْ مَا أَنْزَلْنَا إِلَيْكَ مِنْ سُرَّتِكَ

60a. Ceux dont il est dit que l'on en a fait des singes et des pourceaux ce sont les juifs. Voir 2:65b qui explique le sens de ces mots. Il est remarquable que, même si les gens dont il est ici question sont les mêmes aux deux endroits, on les appelle en une occasion simplement des singes et dans l'autre des singes et des pourceaux. En plus, il est dit des mêmes personnes ici qu'elles servent le démon. Les mots de conclusion, à savoir que les gens dont on a ainsi fait des singes et des pourceaux et les serviteurs du mal sont "plus mal en point et s'éloignent davantage du droit chemin", sont déterminants pour établir le fait qu'ils étaient encore des hommes, car on ne saurait dire de singes et de pourceaux qu'ils s'éloignent du droit chemin. C'est encore plus clair dans le verset suivant, car on décrit ces mêmes singes et pourceaux comme venant au Messager dans l'incroyance et repartant dans l'incroyance.

62a. *Suht* signifie tous biens qui sont défendus, qu'il est illégal de s'approprier (LL). Il s'applique aussi à un *pot-de-vin*. (R).

64a. Les musulmans formaient un groupe composé surtout de pauvres gens qui accep-

ance. Et Nous avons jeté parmi eux l'hostilité et la haine jusqu'au jour de la Résurrection. Chaque fois qu'ils allument un feu pour la guerre, Allāh l'éteint, et ils s'efforcent de semer le désordre dans le pays.^b Et Allāh n'aime pas les fauteurs de trouble.

طَغْيَانًا وَكُفْرًا وَالْقَيْنَاتِ بَيْنَهُمُ الْعَدَاوَةَ
وَالْبُغْضَاءَ إِلَى يَوْمِ الْقِيَامَةِ كُلَّمَا أَوْقَدُوا
نَارًا لِلْحَرْبِ أَطْفَأَهَا اللَّهُ وَيَسْعُونَ فِي
الْأَرْضِ فَسَادًا وَاللَّهُ لَا يُحِبُّ الْمُفْسِدِينَ ﴿٤٥﴾

65 Et si le Peuple du Livre avait cru et observé son devoir Nous aurions certainement supprimé ses maux, et Nous l'aurions fait entrer dans des jardins de félicité.

وَلَوْ أَنَّ أَهْلَ الْكِتَابِ آمَنُوا وَاتَّقَوْا لَكُنَّا
عَنَّهُمْ سَيِّئَاتِهِمْ وَلَا ذُنُوبَهُمْ حَتَّى تَسْعَى
الْبُرُوجُ ﴿٤٦﴾

66 Et s'ils avaient observé la Torah et l'Évangile et ce qui leur est révélé venant de leur Seigneur, ils auraient certainement mangé d'en-haut et de dessous leurs pieds. Il y a une partie d'entre eux qui suit une voie modérée; et pour la plupart d'entre eux - le mal est ce qu'ils font.^a

وَلَوْ أَنَّهُمْ أَقَامُوا التَّوْرَةَ وَالْإِنْجِيلَ
وَمَا أُنزِلَ إِلَيْهِمْ مِن رَّبِّهِمْ لَأَكَلُوا
مِن فَوْقِهِمْ وَمِن تَحْتِ أَسْفَلِهِمْ
مِنْهُمْ أُمَّةٌ مُّقْتَصِدَةٌ وَكَثِيرٌ مِّنْهُمْ
سَاءَ مَا يَعْمَلُونَ ﴿٤٧﴾

tèrent la vérité. De plus, ils avaient abandonné leurs biens à Makkah. Les musulmans de Madinah formaient une communauté d'agriculteurs naturellement pas très riches. Les juifs d'un autre côté faisaient des affaires et leurs transactions usuraires les avaient rendus très riches, par conséquent ils tentaient les musulmans en leur disant qu'Allāh avait la main liée. Comparer également 3:180 et voir 3:180a. Les mots - *Ses mains sont tendues* - indiquent qu'Il enrichira les musulmans matériellement aussi bien que spirituellement.

64b. Il est clair à partir de ceci, que les juifs y étaient pour quelque chose dans les luttes que les Quraysh menaient contre l'Islam; en fait, ils leur promettaient de l'aide de l'intérieur s'ils attaquaient Madinah; ils finançaient peut-être aussi ces guerres. Jeter l'hostilité entre eux peut se rapporter à l'hostilité entre les juifs et les chrétiens, car dans ce chapitre il est fait à plusieurs reprises allusion aux deux groupes.

66a. S'ils avaient observé la Torah et l'Évangile qui contenaient des prophéties claires de l'avènement du Prophète, ils auraient également cru en la révélation du Qur'an. Manger d'en haut fait allusion aux bienfaits spirituels et manger de dessous leurs pieds signifie la nourriture terrestre; i.e., ils auraient des deux en abondance. L'attitude libérale adoptée par l'Islam envers ses ennemis même les plus implacables est remarquable. Malgré leur forte hostilité envers l'Islam, il est dit d'un groupe de juifs et de chrétiens qu'ils suivent une voie modérée.

SECTION 10 : La déviation chrétienne de la vérité

67 O Messager, livre ce qui t'a été révélé par ton Seigneur; et si tu ne (le) fais pas, tu n'as pas livré Son message. Et Allāh te protégera contre les hommes. Sûrement Allāh ne guide pas le peuple incroyant.^a

يَا أَيُّهَا الرَّسُولُ بَلِّغْ مَا أُنزِلَ إِلَيْكَ مِنْ
سَرَابِطٍ وَإِنْ لَمْ تَفْعَلْ فَمَا بَلَّغْتَ رِسَالَتَهُ
وَاللَّهُ يَعْصِمُكَ مِنَ النَّاسِ إِنَّ اللَّهَ
لَا يَهْدِي الْقَوْمَ الْكَافِرِينَ ﴿١٧﴾

68 Dis: O Peuple du Livre, tu ne suis rien de bon jusqu'à ce que tu observes la Torah et l'Évangile et ce qui t'est révélé par ton Seigneur.^a Et sûrement ce qui t'a été révélé par ton Seigneur fera en sorte que plusieurs d'entre eux croissent dans l'immodération et l'incroyance: alors ne t'attriste pas pour le peuple incroyant.

قُلْ يَا هَلْ أَهْلَ الْكِتَابِ لَسْتُمْ عَلَى شَيْءٍ
حَتَّى تُقِيمُوا الشُّرُوعَ وَالْإِنجِيلَ وَمَا
أُنزِلَ إِلَيْكُمْ مِنْ سَرَابِطٍ وَلِكَيْ يَذَّكَّرَ
كَثِيرًا فَمَنْهُمْ مَا أُنزِلَ إِلَيْكَ مِنْ رَبِّكَ
طُغْيَاءً تَأْوَكُفَرَاءً فَلَ تَأْسَ عَلَى
الْقَوْمِ الْكَافِرِينَ ﴿١٨﴾

69 Sûrement ceux qui croient et ceux qui sont juifs et les Sabéens et les chrétiens - tous ceux qui croient en Allāh et au Dernier jour et qui font le bien - n'auront aucune crainte et ne s'attristeront pas.

إِنَّ الَّذِينَ آمَنُوا وَالَّذِينَ هَادُوا
وَالصَّيِّئُونَ وَالنَّاصِرِينَ مَنْ يَأْتِ اللَّهَ
وَالْيَوْمَ الْآخِرَ وَعَمِلَ صَالِحًا فَلَا
خَوْفٌ عَلَيْهِمْ وَلَا هُمْ يَحْزَنُونَ ﴿١٩﴾
لَقَدْ أَخَذْنَا مِيثَاقَ بَنِي إِسْرَائِيلَ

70 Certainement Nous avons fait une entente avec les Enfants d'Israël et Nous

67a. A Makkah les seuls ennemis du Prophète étaient les Quraish. Sa fuite à Madinah décupla les difficultés. Les juifs formaient une nation puissante, et un peu de franc-parler en avait fait les ennemis les plus redoutables. Le cas des chrétiens était semblable. Au même moment, les Quraish avaient aussi incité avec succès les autres tribus d'Arabie à se ranger de leur côté. On fait donc la promesse que le Prophète restera sous la protection Divine contre les dangers innombrables qui le menaçaient de toutes parts et les nombreux complots contre sa vie. Mais il est aussi fait allusion ici à la protection spirituelle du Prophète. En commentant ce verset R dit: "La 'ismat, ou protection, des prophètes est la protection de Dieu sur eux, en premier lieu, en les caractérisant de la pureté de l'essence (i.e. en les créant purs de toute faute dans leur nature même), ensuite en leur accordant l'excellence physique aussi bien que spirituelle, puis en leur accordant de l'aide et en les gardant forts (dans les épreuves), ensuite en faisant descendre sur eux la sérénité et en protégeant leur coeur (contre le mal)". RM donne aussi une explication semblable et dit que leur protection signifie leur protection contre les fautes au sein de tous les peuples.

68a. C'est là une condamnation très sévère de la prétention des juifs et des chrétiens. Ils

leur avons envoyé des messagers. Chaque fois qu'un messenger est venu à eux avec ce que leur âme ne désirait pas, ils appelèrent certains (d'entre eux) menteurs et cherchèrent (même) à en tuer certains .

71 Et ils pensèrent qu'il n'y aurait pas d'affliction,^a de sorte qu'ils devinrent aveugles et sourds; alors Allāh se tourna vers eux avec clémence mais plusieurs d'entre eux devinrent (de nouveau) aveugles et sourds.^b Et Allāh est Celui Qui voit ce qu'ils font.

72 Ils sont certainement incroyants ceux qui disent: Allāh, est le Messie, fils de Marie. Et le Messie a dit: O Enfants d'Israël, servez Allāh, mon Seigneur et votre Seigneur.^a Sûrement celui qui en associe (d'autres) avec Allāh, Allāh lui a défendu le Jardin et sa demeure est le Feu. Et pour ceux qui font le mal il n'y aura pas d'aides.

73 Ils sont certainement incroyants ceux qui disent: Allāh est le troisième des trois.^a Et il n'y a de Dieu qu'Un Dieu. Et s'ils ne cessent de dire ce qu'ils disent, un douloureux châtiement s'abattra certainement sur ceux d'entre eux qui ne croient pas.^b

وَأَرْسَلْنَا إِلَيْهِمُ رُسُلًا كُلَّمَا جَاءَهُمْ
رَسُولٌ بِمَا لَا يَهْوَىٰ أُنْفُسَهُمْ فَرِيقًا
كَذَّبُوا وَفَرِيقًا يَقْتُلُونَ ﴿٦١﴾

وَحَسِبُوا أَنَّ اللَّهَ تَابَ اللَّهُ عَلَيْهِمْ ثُمَّ
عَمُوا وَصَمُوا كَثِيرٌ مِنْهُمْ وَاللَّهُ
بَصِيرٌ بِمَا يَعْمَلُونَ ﴿٦٢﴾

لَقَدْ كَفَرَ الَّذِينَ قَالُوا إِنَّ اللَّهَ هُوَ
الْمَسِيحُ ابْنُ مَرْيَمَ وَقَالَ الْمَسِيحُ
يَبْنَئِي إِسْرَائِيلَ الْعَبْدَ وَاللَّهُ سَرِيبٌ وَ
رَبُّكُمْ إِنَّكُمْ مَنْ يُشْرِكُونَ بِاللَّهِ فَقَدْ
حَرَّمَ اللَّهُ عَلَيْهِ الْجَنَّةَ وَمَأْوَاهُ
النَّارُ وَمَا لِلظَّالِمِينَ مِنْ أَنْصَارٍ ﴿٦٣﴾

لَقَدْ كَفَرَ الَّذِينَ قَالُوا إِنَّ اللَّهَ ثَالِثُ
ثَلَاثَةٍ وَمَا مِنْ إِلَهٍ إِلَّا إِلَهٌ وَاحِدٌ
وَإِنْ لَمْ يَنْتَهُوا عَمَّا يَقُولُونَ لَيَمَسَّنَّ
الَّذِينَ كَفَرُوا مِنْهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ ﴿٦٤﴾

n'avaient pas conservé la Torah et l'Évangile dans leur intégrité, et n'agissaient pas conformément à ce qui pouvait rester des enseignements originaux des prophètes, et ils ne se préoccupaient pas non plus des prophéties que leurs propres Livres contenaient.

71a. Même s'ils avaient été avertis à plusieurs reprises des malheurs qui leur surviendraient, ils pensaient encore que, étant une nation favorisée, ils ne seraient pas punis pour leurs mauvaises actions. Ils avaient été soumis à de grandes souffrances aux mains de Nabuchodonosor et des gouvernants babyloniens qui le suivirent, car un grand nombre d'entre eux avait été tué et les autres faits prisonniers. Et de nouveau ils durent souffrir aux mains de Titus. Voir le v. 78 où il est question de ces malheurs survenus après David et Jésus.

71b. Qu'Allāh se tourne vers eux avec clémence signifie l'avènement de Jésus, et qu'ils deviennent aveugles et sourds une seconde fois se rapporte au rejet de Jésus.

72a. "Tu adoreras le Seigneur ton Dieu et tu ne serviras que Lui seul." (Mt. 4:10).

73a. Il est ici fait clairement référence à la doctrine chrétienne bien connue de la Trinité. Il faudrait remarquer que l'on ne mentionne jamais le nom de Marie relativement à la doctrine de la Trinité. Mais comme les chrétiens, spécialement les catholiques romains, ont investi Marie d'un caractère Divin, à titre de mère de Dieu, le Qur'an en parle souvent en même temps que de Jésus disant qu'elle était une simple mortelle.